

**COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2015

Relevé de décisions

La Commission des Aides Financières du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 15 septembre 2015 à ROZÉRIEULLES, sous la présidence de M. GEORGE.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en listant les délégations de pouvoir reçues.

I. Approbation du relevé de décisions de la séance du 2 juillet 2015

Le relevé de décisions de la séance du 2 juillet 2015 est approuvé en l'état.

II. Présentation générale de la séance du jour

II.1. Autorisations d'engagement (AE)

La présente séance se caractérise par un niveau d'autorisations d'engagement sur le contingent 2015 de 49,5 M€ répartis sur 90 dossiers (*NB : 49,4 M€ et 89 dossiers en définitive, puisqu'un dossier sera retiré en séance, cf. § III.4*).

Il est noté que, optiquement, le volume d'aide est bien plus important que lors des précédentes séances (*6,8 M€ en mars et 19,3 M€ en juillet*), principalement en raison de deux importants dossiers qui feront l'objet d'une présentation orale spécifique. Sur ces deux dossiers, celui relatif aux enveloppes prévisionnelles des aides à la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole de l'Agence pour 2015 (*12,8 M€*), qui devraient être accordées dans le cadre des Programmes de Développement Rural Régionaux (*PDRR*) et versées par l'Agence de Service et de Paiement (*ASP*) aux exploitants agricoles concernés, ne conduira d'ailleurs pas à engager juridiquement les aides à l'issue de la séance, dans l'attente de la mise au point des conventions liant chaque Région, l'ASP et l'Agence de l'eau.

En considérant que ces aides « agricoles » pourront néanmoins être engagées avant la fin de l'année 2015, les perspectives de consommation des AE « Interventions » (*domaines 1 et 2*) sur l'ensemble de l'année 2015 s'améliorent sensiblement comparativement à ce qu'elles étaient lors de la précédente séance de juillet, avec un taux de réalisation qui pourrait dépasser les 85 % (*contre, au mieux, 75 % évalués à l'époque*). La raison principale de cette amélioration réside dans la mise en œuvre d'une mesure évoquée lors de la séance du Conseil d'Administration du 2 juillet qui consiste, sur certains dossiers particuliers, à compléter l'aide accordée sous forme de subvention par une avance remboursable, à niveau global d'aides équivalent.

II.2. Synthèse technique

Tous les dossiers présentés ont un caractère « prioritaire », à l'exception de la thématique « industrie » qui n'est représentée que par deux dossiers seulement, dont un n'est pas considéré comme prioritaire (*NB : ce dossier sera retiré en séance, cf. § III.4*). Sur cette thématique (*ligne 13*), le taux de consommation des autorisations d'engagement 2015 n'est que de 25 % à ce jour, mais il convient de souligner que l'année 2014 avait été « exceptionnelle » avec un abondement de plus de 70 % du contingent initial.

Le niveau des indicateurs par rapport aux cibles à atteindre en 2015, issues du contrat d'objectifs et de performance, et incluant les dossiers de la présente séance, est présenté. Sans surprise compte tenu du contexte de l'année 2015 (*faible niveau d'investissement*), ces indicateurs sont en retard par rapport au rythme linéaire qui permettrait d'atteindre les valeurs cibles, à l'exception des domaines de l'assainissement non collectif et de la continuité écologique qui continuent sur une bonne dynamique.

M. ERB souligne le retard significatif pris en matière de linéaire de cours d'eau restauré par rapport à l'objectif et regrette la complexité des procédures réglementaires imposées sur ce type d'opérations.

III. Aides financières ayant fait l'objet d'une présentation particulière

III.1. Dossiers transversaux

La Commission des Aides Financières valide les propositions d'aide aux CHAMBRES RÉGIONALES D'AGRICULTURE DE LORRAINE, D'ALSACE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNE pour la réalisation, dans les « zones vulnérables » aux nitrates, de diagnostics-conseils pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage (*première phase*) – *page 47*. Ces propositions, qui s'inscrivent dans le cadre d'un régime d'aide spécifique relatif aux aides aux services de conseil, font suite à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'eau avec l'accord du Conseil d'Administration (*séance du 2 juillet 2015*).

Comme suite à une question de M. BÉGUIN, il est précisé que des démarches similaires sont mises en œuvre ou prévues dans les autres bassins, une spécificité de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse étant néanmoins d'accepter de financer ce type de diagnostics également dans les zones vulnérables dites « historiques » dans le but d'éviter le recours systématique à des solutions d'extension de stockage des effluents.

M. BAUER s'interrogeant sur les différences de coût des diagnostics selon les régions ($\pm 15\%$), il est indiqué que le coût plus élevé du diagnostic en Lorraine s'explique très certainement par la typologie particulière des exploitations de cette région (*notamment exploitations de taille plus importante*).

En lien avec l'incitation à développer, en application de la loi relative à la transition énergétique, le recours à la méthanisation, M. BÉGUIN demande si ce type de solution sera examiné dans le cadre de la réalisation des diagnostics. La réponse est positive même si, selon M. PELLETIER, le nombre de projets devrait être limité. Sur ce sujet, M. AGUILERA indique que la réflexion doit être poursuivie car la méthanisation des effluents d'élevage avec des apports carbonés issus de cultures sans intrant (*exemple : miscanthus*) pourrait permettre de concilier plusieurs enjeux (*énergies renouvelables, directive nitrates, protection des aires d'alimentation des captages*).

La Commission des Aides Financières prend ensuite connaissance des retards importants pris dans l'adoption des Programmes de Développement Rural Régionaux (*PDRR*) et dans le développement des outils informatiques permettant l'instruction des dossiers déposés par les exploitants agricoles. En outre, la mise au point des modèles de conventions à conclure entre l'Agence de Service et de Paiement (*ASP*), les agences de l'eau et les Régions se heurte actuellement à des difficultés juridiques inattendues, alors qu'elle constitue un préalable indispensable au versement des aides des agences de l'eau.

La Commission des Aides Financières approuve néanmoins le montant des aides prévisionnelles qui devraient être accordées par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse en 2015 dans le cadre des PDRR des régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne – *page 56*, tout en notant que ces enveloppes ne sont pas définitives à ce jour compte tenu des difficultés informatiques évoquées précédemment.

M. PELLETIER exprime les fortes inquiétudes de la profession agricole devant les tergiversations rencontrées tout au long de l'année sur ce dossier. Des exploitants s'engagent dans des investissements ou la souscription de mesures agroenvironnementales climatiques (MAEC) sans aucune visibilité à ce jour sur l'instruction de leur dossier et le paiement effectif des aides auxquelles ils ont droit.

M. BÉGUIN exprime le souhait de pouvoir disposer, pour un dossier aussi important (*notamment au plan financier*), d'un document explicatif des PDRR beaucoup plus complet. M. MICHELET prend bonne note de cette demande et propose de communiquer aux membres de la Commission, à l'occasion de la prochaine séance (*ou au plus tard celle d'après*), une note de synthèse de quatre à six pages illustrant clairement les contenus et enjeux des PDRR.

Enfin, en réponse à une question de M. BÉGUIN, il est précisé que les agences de l'eau ne financent pas actuellement les MAEC « biodiversité », mais que la situation pourrait évoluer dans le futur en lien avec le débat parlementaire qui aura lieu en 2016 sur le projet de loi « Biodiversité », et notamment la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

III.2. Service territorial Rhin supérieur et Ill

La Commission des Aides Financières valide la proposition d'aide dérogatoire au SDEA ALSACE-MOSELLE pour la construction d'une station d'épuration unique à Sarre-Union en lieu et place de trois anciennes stations vétustes, ainsi que pour les réseaux de transfert associés – *page 69*.

La Commission des Aides Financières valide la proposition d'aide au SYNDICAT DES EAUX DE SAINT-LOUIS, HUNINGUE ET ENVIRONS – *page 145* pour l'acquisition de parcelles situées dans le périmètre de protection rapprochée des puits. M. INGWILLER se félicite de ce type d'opération mais M. BÉGUIN souligne néanmoins le coût élevé à l'hectare en comparaison des coûts relevés en Lorraine, même si le prix est celui fixé par France Domaine.

III.3. Service territorial Moselle amont et Meuse

La Commission des Aides Financières valide les propositions d'aide à la commune de BULGNÉVILLE (88) – *page 200* pour la construction d'une station d'épuration intercommunale et du réseau de transport associé. M. NEU note à cet égard que le cas d'une station industrielle traitant également des effluents urbains n'est pas fréquent et qu'il est bon de mettre fin à ce type de situation.

La Commission approuve l'avenant n° 2 de clôture¹, sans pénalité, du contrat pluriannuel d'alimentation en eau potable n° 2131 conclu avec la commune de DARNIEULLES (88) et le financement, au travers de l'opération 15C88041, des travaux de mise en conformité des périmètres de protection immédiate des sources communales – *page 212*.

La Commission valide la proposition d'aide à la commune de GERBEPAL (88) – *page 222* pour le projet de sécurisation de son approvisionnement en eau potable par création d'une interconnexion avec la commune d'ANOULD.

III.4. Service territorial Moselle Aval et Sarre

En préambule, il est indiqué par le rapporteur le retrait du dossier de la société F.V.M. TECHNOLOGIES (54) – *page 309 – projet de prévention et réduction des pollutions accidentelles et par temps de pluie*). L'analyse de solvabilité financière conduite par l'Agence de l'eau a en effet conduit à solliciter une garantie financière que l'industriel ne peut apparemment pas présenter. Dans ces conditions, conformément aux dispositions en vigueur, l'aide devra être ré-instruite avec le dispositif de l'équivalent subvention. Compte tenu de son montant révisé (inférieur à 50 k€), ce dossier pourra faire l'objet d'une décision d'aide ultérieure du Directeur général dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil d'administration.

¹ Comme suite à une erreur matérielle, le projet d'avenant de clôture figurant dans le dossier de séance à l'appui de la note de présentation n'était pas le bon (avenant n° 1 au lieu de l'avenant n° 2). L'erreur a été corrigée à l'issue de la réunion dans le dossier dématérialisé de la Commission des Aides Financières, accessible à l'ensemble des membres de la Commission.

La Commission des Aides Financières valide ensuite la proposition d'aide dérogatoire à la COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND NANCY (CUGM) pour la création d'un réservoir d'eau potable de 30 000 m³ conformément au schéma directeur de sécurisation adopté par la collectivité en 2009 et à la convention cadre liant l'Agence de l'eau et la CUGN depuis fin 2012 – page 284. Il est noté que cette formule d'attribution d'une partie de l'aide sous forme d'avance remboursable anticipe sur certaines dispositions prévues avec la révision du 10^{ème} Programme et qu'elle générera ultérieurement des recettes sur les programmes futurs de l'Agence de l'eau.

M. BÉGUIN regrette que l'étude d'empreinte environnementale réalisée dans le cadre de ce projet n'ait pas permis à la CUGN d'étudier réellement plusieurs alternatives. Il note également la fragilité de l'agglomération nancéenne en terme de sécurité d'approvisionnement en eau potable avec une durée d'autonomie limitée à seulement douze heures.

Enfin, la Commission valide la proposition d'aide à la COMPAGNIE DES CRISTALLERIES DE SAINT-LOUIS (57) pour la mise en place d'un traitement complémentaire du plomb – page 311:

IV. Accords-cadres dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation

La politique générale de l'Agence de l'eau dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation est présentée, et illustrée au travers d'un nouveau partenariat proposé avec le pôle de compétitivité HYDREOS et d'une précision des thématiques prioritaires de coopération avec l'ENGEES, en application de l'accord-cadre conclu en 2013– page 361.

M. DARBOIS souligne l'importance de la recherche, qu'il ne faut pas hésiter à solliciter sur des problématiques complexes sans solution actuellement, par exemple sur les possibilités futures de traitement des chlorures à la source.

V. Compte rendu des décisions d'aides accordées par le Directeur général

M. MICHELET rend compte des 255 opérations (4,2 M€) ayant fait l'objet d'une décision d'aide à l'investissement depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières - page 337. Il souligne deux points particuliers : le fait que les aides « internationales » (*ligne de programme 33*) sont attribuées à un bon rythme et, *a contrario*, la disparition progressive des engagements de tranches de contrats pluriannuels liée à la suppression du dispositif au 10^{ème} Programme.

La Commission donne quitus au Directeur général pour toutes les aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil d'Administration.

Il est rappelé que la prochaine réunion de la Commission est avancée au 10 novembre 2015 (*au lieu du 26 novembre*), ce changement visant à permettre de donner des suites concrètes sur l'année 2015 aux dossiers approuvés lors de cette dernière commission de l'année, notamment par le versement des acomptes d'aide.

L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l'adoption des délibérations n° 2015C05 et 2015C06.

Le Président
de la Commission des Aides Financières,



Michel GEORGE

NB : Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.










Réunion de la Commission des aides financières du 15 septembre 2015

Feuille d'émergence



	Collège	Titre		Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émergence
M. GEORGE	Michel	Président de la Commission des aides financières		OUI			1	M. Serge MOLL		
M. BÉGUIN	Daniel	Collectivités	Vice-Président du Conseil régional de Lorraine	OUI						
M. BOULY	Serge	Collectivités	Maire de Laneuveville-devant-Nancy							
M. DARBOIS	René	Collectivités	Adjoint au Maire de la ville de Metz	OUI						
M.										
M. INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Grassendorf	OUI						
M.										
M.										
M. BAUER	Gilbert	Usagers	Président de l'institut français des boissons de la brasserie et de la malterie, Vice-Président du Conseil d'Administration	OUI						
M. BOITOUZET	Gérard	Usagers	Administrateur du groupe eau du CTCR - UDAF des Vosges	OUI						
M. ERB	Robert	Usagers	Président de la FDPPMA du Bas-Rhin	OUI						
M. GEORGE	Michel	Usagers	Directeur des opérations DMC SAS							
M. MOLL	Serge	Usagers	Chief de service RQD et QSE Papeterie DS SMITH KAYSERSBERG	EXCUSÉ		M. Michel GEORGE				
M. NEU	Patrick	Usagers	Chief du service Environnement ARCELOR MITTAL	OUI						

RHIN-MEUSE

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	WENCKER	Jean	Usagers	Vice-Président régional de l'Association « Alsace Nature »	OUI						
M.	d'HARCOURT	Claude	État	Directeur général de l'agence régionale de santé de Lorraine	EXCUSÉ	Cécile BILLAUD					
M.	BABRE	Simon	État	Secrétaire général pour les affaires régionales de Lorraine	EXCUSÉ	Aline GILL					
M.	GAY	Emmanuelle	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine	EXCUSÉ	Pierre CUMIN					
M.	DESMET	Björn	État	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Lorraine par intérim	EXCUSÉ	Alain AGUILERA					
M.	FRADIN	Guy	Membre de droit	Président du Conseil d'administration	EXCUSÉ						
M.	POTIER	Fabien	Membre de droit	Représentant du personnel	OUI						
M.	GAILLARD	Claude	Autres participants et invités	Président du Comité de bassin Rhin-Meuse	EXCUSÉ						
M.	MARTINOT	Bertrand	Autres participants et invités	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSÉ						
Mme	PERRIER	Véronique	Autres participants et invités	Commissaire du Gouvernement	EXCUSÉ						
Mme	LACADÉE	Dominique	Autres participants et invités	Agent comptable	EXCUSÉ						
M.	ROUGANNE	Olivier	Autres participants et invités	Représentant suppléant du personnel	EXCUSÉ						
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Autres participants et invités	Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse	OUI						
M.	DELALLE	Guy	Autres participants et invités	Confédération syndicale des Familles de Meurthe-et-Moselle	OUI						
M.	DIETMANN	Daniel	Autres participants et invités	Maire de Manspach, Président du SMARL	OUI						

RHIN-MEUSE

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mme	MAUVIEUX	Patricia	Autres participants et invités	Directrice des Politiques d'intervention	OUI						
M.	PELLERIN	Bruno	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						
M.	DINCUFF	Lionel	Autres participants et invités	Directeur des Redevances et des Usages de l'Eau	OUI						
M.	BOURMAUD	David	Autres participants et invités	Directeur délégué à l'Évaluation, au Contrôle et à l'Appui à la Stratégie	EXCUSÉ						
M.	SIMONIN	Pascal	Autres participants et invités	Directeur des Ressources Humaines, Secrétaire général adjoint	EXCUSÉ						
M.	DIETRICH	Daniel	Autres participants et invités	Directeur des Systèmes d'information	EXCUSÉ						
Mme	DIETLIN	Sandra	Autres participants et invités	Directrice adjointe de la programmation et de la planification en charge de la programmation	EXCUSÉ						
Mme	CHAFFAROD	Florence	Autres participants et invités	Directrice déléguée de la Communication	OUI						
M	VAUTHIER	Jean-Marc	Autres participants et invités	Responsable du Service Territorial Moselle Amont Meuse	OUI						
Mme	WALTER	Sarah	Autres participants et invités	Responsable du Service Territorial Moselle Aval Sarre	OUI						
Mme	SCHMITZBERGER	Kattia	Autres participants et invités	Responsable du Service Territorial Rhin Supérieur et III	OUI						
Mme	PELOUIN	Corinne	Autres participants et invités	Cheffe du service de gestion des aides	OUI						
Membres présents ou représentés					14	Pouvoirs			1	Total	15/35